

Association Francophone de Padel

Règlement Interclubs 2024

Version 09/04/2024



WWW.AFPADEL.BE
secretariat@AFPadel.be



SOMMAIRE

1. Règles générales	3
2. Définitions	4
3. Catégories	5
4. Formats de rencontre et de jeu :.....	6
5. Horaires et Calendrier	7
6. Composition des équipes	9
7. Inscriptions des équipes	11
8. Tirage au sort des poules et du tour final.....	12
9. Arbitrage / juge-arbitrage.....	14
10. Déroulement des rencontres.....	15
11. Points attribués dans le ranking	17
12. Conditions financières	17
13. Amendes et sanctions.....	17



1. Règles générales

- 1.1. Les interclubs de padel sont une compétition par équipe organisée par l'AFPadel et destinée aux joueurs affiliés aux clubs membres de l'AFPadel.
- 1.2. Un club qui participe aux interclubs accepte tous les points de règlements décrit dans le présent document.
- 1.3. Chaque club doit disposer d'un juge-arbitre ayant suivi une formation fédérale. Si ce n'est pas le cas, une personne devra être désignée par le club comme responsable des interclubs et sera la personne de contact avec l'AFPadel. Un juge-arbitre (ou un responsable interclubs) doit être présent lors de chaque rencontre.
- 1.4. Le juge-arbitre d'une rencontre peut, en accord avec le présent règlement, prendre les mesures qu'il juge adéquates au bon déroulement de la rencontre.
- 1.5. Les interclubs de padel sont réservés aux joueurs affiliés avec une licence « Joueur » à un club membre de l'AFPadel (sauf dérogation) en ordre d'affiliation fédérale.
- 1.6. L'affiliation individuelle d'un joueur est demandée sur le site de l'AFPadel (www.AFPadel.be). Pour être considérée comme valide, la demande doit être validée par le club avant la rencontre.
- 1.7. Les différentes affiliations sont décrites sur le site de l'AFPadel.
- 1.8. La licence donne accès à toutes les catégories suivant les modalités décrites au point 3 du présent règlement.
- 1.9. Un joueur ne peut participer à la compétition que pour le club qui lui a octroyé sa licence.
- 1.10. La gestion des interclubs est effectuée via le système informatique de la fédération : www.AFPadel.be (Mon AFPadel)
- 1.11. Le présent règlement peut être soumis à des changements en cours d'année suivant la procédure décrite dans le R.O.I. de l'AFPadel.
- 1.12. Les rencontres peuvent se jouer sur des terrains en plein air ou couverts. Lorsque les terrains sont pourvus d'un éclairage, il est obligatoire de terminer la rencontre. Les terrains doivent être conformes aux règles de la FIP sauf dérogation accordée par l'AFPadel.
- 1.13. Au niveau de l'organisation des compétitions au sein d'un club, les interclubs sont prioritaires par rapport aux tournois. Les juges-arbitres des tournois doivent tenir compte des jours et horaires des interclubs pour organiser leurs poules et tableau final.
- 1.14. L'âge minimum pour participer aux interclubs seniors est de 12 ans (acquis ou à acquérir) dans l'année d'interclubs concernée.



2. Définitions

- 2.1. La CATEGORIE désigne le niveau de l'interclub.
- 2.2. La condition de participation d'un joueur dans l'une ou l'autre catégorie est déterminée par son CLASSEMENT.

Le détail de l'attribution des classements est disponible dans le « Règlement des tournois 2024 ».

Aucune réévaluation du classement d'un joueur ne sera faite après la clôture des inscriptions des équipes à l'exception des nouveaux affiliés non/mal évalués.

- 2.3. Les catégories OPEN sont ouvertes à tous les joueurs peu importe leur CLASSEMENT.
- 2.4. Une « JOURNEE D'INTERCLUBS » reprend l'ensemble des rencontres prévues à une DATE dans le planning. Pour les catégories MD100 et WD50 les matchs se jouant le vendredi sont considérés comme faisant partie de la même « JOURNEE D'INTERCLUBS » que les matchs programmés le samedi pour les MD100 et le dimanche pour les WD50. La « JOURNEE D'INTERCLUBS » d'une rencontre reste donc celle prévue au planning même en cas de remise.



3. Catégories

3.1. Les catégories organisées sont les suivantes : Dames, Messieurs.

3.2. En Messieurs (Senior) :

- **MD100** - P100
- **MD200** - Maximum P200 (réservés aux P100 et P200)
- **MD300** - Maximum P300 (réservés aux P100, P200 et P300)
- **MD400** - Maximum P400 (réservés aux P200, P300 et P400)
- **MD500** - Maximum P500 (réservés aux P300, P400 et P500)
- **MD700** - Maximum P700 (réservé aux P400, P500, P700 et P1000 sous condition). Un P1000 peut uniquement jouer avec un P500 ou un P400

3.3. En Dames (Senior) :

- **WD50** - P50
- **WD100** - Maximum P100 (réservés aux P50 et P100)
- **WD200** - Maximum P200 (réservés aux P50, P100 et P200)
- **WD300** - Maximum P300 (réservés aux P100, P200, P300 et P500 sous condition). Une P500 peut uniquement jouer avec une P200 ou une P100
- **WD500** - Maximum P700 (réservés aux P200, P300 P500 et P700)

3.4. Les dames peuvent uniquement jouer dans les catégories hommes mentionnées ci-dessus selon les mêmes conditions particulières mentionnées (CLASSEMENT DAMES = CLASSEMENT HOMMES).



4. Formats de rencontre et de jeu :

- 4.1. En WD et MD (Senior), chaque rencontre se déroule en 3 séries de 2 matchs. Un joueur ne peut jouer qu'un seul match avec le même partenaire. Un joueur ne peut jouer qu'un seul match par série de 2 matchs. (Exemple : il ne peut pas jouer à la fois dans les matchs 1 et 2, dans les matchs 3 et 4 ou dans les matchs 5 et 6).
- 4.2. Dans toutes les catégories, les rencontres se déroulent en 1 set jusqu'à 9 jeux (Tie Break en 7 à 8-8). A l'exception des WD500 et MD700 où les rencontres se déroulent en 2 sets gagnants et super tie-break au 3^{ème} set.
- 4.3. Tous les matchs se jouent sans Golden Point.



5. Horaires et Calendrier

5.1. Horaires des rencontres Séniors :

	Vendredi	Samedi	Dimanche
9h00		WD100 - MD500 (MD100 - MD300 - WD300)	WD50 - WD200 (MD400)
13h00		WD300 - MD300 (WD100)	MD700 - WD500 - MD200
17h00		MD100 (MD500)	(MD200 - WD200)
19h00	MD400 (WD50 - MD100)		

Les horaires mentionnés en **vert** sont **prioritaires**. Si, en fonction du nombre d'équipes inscrites, ces horaires ne peuvent être respectés, les horaires secondaires (en noir) seront utilisés. **Il faut donc être disponible aux deux (trois) horaires mentionnés.**

Les catégories MD100 et WD50 disposent d'un créneau secondaire le samedi à 9h et le vendredi à 19h00. L'heure de début de rencontre le vendredi peut légèrement varier suivant les spécificités du club visité (fermeture pour 22h00).

5.2. Calendrier des rencontres des catégories MD et WD :

Poules														
Weed-end 1			Weed-end 2			Weed-end 3			Weed-end 4			Weed-end 5		
Vendredi	Samedi	Dimanche												
15/3	16/3	17/3	22/3	23/3	24/3	29/3	30/3	31/3	5/4	6/4	7/4	12/4	13/4	14/4

Tour Final IC 2024							
	Week-End 1	Week-End 2	Week-End 3	Week-End 4	Week-End 5	Week-End 6	Finales
MD100 (Sa. 17h)	Ve. 19/4	Sa. 20/4	Sa. 11/5	Sa. 18/5	Sa. 25/5	Sa. 1/6	Sa. 8/6
MD200 (Di. 13h)	Di. 21/4	Di. 28/4 (entre 22/4 et 9/5 inclus)	Di. 12/5	Di. 19/5	Di. 26/5	Di. 2/6	Sa. 8/6
MD300 (Sa. 13h)	Sa. 20/4	/	Sa. 11/5	Sa. 18/5	Sa. 25/5	Sa. 1/6	Sa. 8/6
MD400 (Ve. 19h)	Ve. 19/4	/	Ve. 10/5	Ve. 17/5	Ve. 24/5	Ve. 31/5	Sa. 8/6
MD500 (Sa. 9h)	Sa. 20/4	/	/	Sa. 18/5	Sa. 25/5	Sa. 1/6	Sa. 8/6
MD700 (Di. 13h)	Di. 21/4	/	/	Di. 19/5	Di. 26/5	/	Sa. 8/6
WD50 (Di. 9h)	Di. 21/4	/	/	Di. 19/5	Di. 26/5	Di. 2/6	Sa. 8/6
WD100 (Sa. 9h)	Sa. 20/4	/	/	Sa. 18/5	Sa. 25/5	Sa. 1/6	Sa. 8/6
WD200 (Di. 9h)	Di. 21/4	/	/	Di. 19/5	Di. 26/5	/	Sa. 8/6
WD300 (Sa. 13h)	MAJOR	/	/	Sa. 18/5	Sa. 25/5	/	Sa. 8/6
WD500 (Di. 13h)	Di. 21/4	/	/	/	/	/	Sa. 8/6

Toutes les rencontres de la phase qualificative de poules doivent être clôturées pour le dimanche **14 avril à minuit.**



Le tour final débutera dans la foulée, soit **le week-end des** 19 – 20 et 21 avril 2024. Pour les catégories qui le nécessitent, nous jouerons aussi le week-end des 10 – 11 et 12 mai 2024 (dernier WE des vacances). Les rencontres seront programmées en fonction du nombre d'équipes engagées.

Avec 70 équipes qualifiées, nous sommes obligés de modifier le calendrier et de rajouter une date de journée Interclubs pour les catégories MD100 et MD200.

Les dates retenues sont les suivantes :

MD100 : le vendredi 19/4 à 19h00 (créneau secondaire MD100), en sachant que le match suivant se jouera pour tous les MD100 le samedi 20/4 à l'horaire prévu.

MD200 : le dimanche 28/4 à 13h (ou 17h selon disponibilité terrains). Vu la période de congés scolaires, avec accord des capitaines des 2 équipes, de votre responsable de club et de l'AFPadel, ces matchs pourront être joués entre le 22/4 et le 9/5 inclus, au plus tard. À défaut d'accord entre les capitaines des 2 équipes, c'est la date du dimanche 28/4 qui sera retenue comme date officielle de la rencontre.

Les finales de toutes les catégories seront organisées dans un club neutre, à savoir :

SAMEDI 08 JUIN 2024

WEL PADEL CLUB

Rue Chant des Oiseaux
4840 Welkenraedt

5.3. Horaire des Finales :

		Finales IC 2024					
		Samedi 08 juin 2024					
		T1	T2	T3	T4	T1	T2
9h00		MD300		WD200		WD50	
10h00							
11h00							
12h00		MD500		WD300		MD200	
13h00							
14h00							
15h00		MD100		WD100		MD400	
16h00							
17h00							
18h00		MD700		WD500			
19h00							
20h00							
21h00							
22h00							
22h30							



5.4. En cas de report, les règles suivantes sont d'application :

Tout changement d'horaire ou report d'une rencontre peut être négocié entre les deux capitaines. En cas de report, le club visité reste le même (sauf accord des capitaines). Ces changements doivent être communiqués à la fédération (secretariat@AFPadeladel.be), et enregistrés dans Mon.AFPadel.be. Si les capitaines n'ont pas trouvé d'accord, l'horaire de départ doit être respecté.

- Tout match terminé est acquis.
- Toute série de 2 matchs en cours doit être terminée avec les mêmes joueurs et selon les mêmes compositions que celles renseignées sur la feuille de match.
- Tout match en cours doit se terminer avec les mêmes joueurs, au point où il a été arrêté.
- Si une série de 2 matchs n'a pas débuté, la feuille de matchs de cette série peut être complètement ou partiellement changée (dans mon.afpadel.be).
- Les joueurs changés peuvent être remplacés par tout joueur, dans le respect des règles du point 3.

En cas de remise, la date de celle-ci doit être programmée au moment où la décision de remettre la rencontre est prise. La date doit être communiquée immédiatement par mail au secrétariat de l'AFPadel et une demande doit être envoyée au capitaine adverse via mon.afpadel.be.

5.5. Les joueurs participants à une rencontre remise doivent être membre du club au moment de la date originale de la rencontre.

5.6. Le planning des interclubs sera communiqué aux responsables des clubs et aux joueurs via le site de l'AFPadel. Les résultats et classements seront mis à jour sur mon.afpadel.be.

5.7. Les horaires et le lieu des rencontres seront disponibles sur le site de la fédération.

6. Composition des équipes

6.1. Tout joueur inscrit sur la liste de force de l'équipe peut participer à la rencontre.

6.2. Chaque club pourra, en cours d'interclubs, faire des ajouts de joueurs. Ceux-ci devront avant de monter sur le terrain :

- Être en ordre d'affiliation licence « Joueur »
- Avoir un CLASSEMENT (la demande de CLASSEMENT doit être rentrée à l'AFPadel 48h avant le jour de la rencontre si la personne n'en n'a pas encore)
- Être en ordre de cotisation dans leur club
- Être inscrits dans l'équipe sur mon.afpadel.be

6.3. L'ajout du joueur dans le système devra être fait avant le début de la rencontre.



- 6.4. Ne jamais supprimer un joueur d'une liste de force car il perdrait tous ses points acquis en interclubs.
- 6.5. Un joueur ne peut pas participer à 2 rencontres la même « Journée d'interclubs » dans la même catégorie. Si une rencontre est reportée, il faut tenir compte de la « Journée d'interclubs » d'origine pour savoir si une personne peut jouer.
- 6.6. Un joueur peut participer à 2 rencontres la même « Journée d'interclubs », mais dans 2 catégories différentes.



7. Inscriptions des équipes

7.1. L'inscription des équipes devra se faire entre le 8/01/2024 et le 11/02/2024 à minuit au plus tard.

7.2. Nombre d'équipes autorisées :

En fonction du nombre de terrain dont il dispose, un club peut inscrire en catégories Senior :

- Club avec 1 terrain : 2 équipes par créneau horaire
- Club avec 2 terrains : 3 équipes par créneau horaire
- Club avec 3 terrains et + : 4 équipes par créneau horaire

Exemple :

Club à 2 terrains qui souhaite inscrire 3 équipes en WD300 et 3 équipes en MD500. Il peut :

Créneau 1 : samedi 09h : 1 équipes en MD500 et 1 WD300

Créneau 2 : samedi 13h : 2 équipes en WD300

Créneau 3 : samedi 17h : 2 équipes en MD500

Suivant le nombre d'équipes inscrites par catégorie et par club, le créneau horaire peut être modifié avec accord des 2 capitaines (le jour reste le même). Exemple : club à 2 terrains ayant 3 équipes dont 2 programmées à 9h à domicile mais n'ayant pas d'équipe prévue à 13h. Une des deux équipes pourra être déplacée à 13h.

Les clubs ne disposants que d'un seul terrain pourront recevoir des rencontres d'Interclubs uniquement pour les créneaux du samedi et du dimanche, à 9h00 ou à 13h00. Ils peuvent inscrire **UNE** équipe aux autres créneaux (vendredi 19h, samedi et dimanche à 17h) qui jouera uniquement à l'extérieur.



8. Tirage au sort des poules et du tour final

- 8.1. Une poule d'interclubs compte minimum 3 et maximum 6 équipes. Si une catégorie se compose de 7 équipes, une seule poule de 7 est autorisée.
- 8.2. La composition des poules se fera dans la mesure du possible sur une base régionale. A l'exception des catégories WD500, MD700 et MD 1000 qui se jouent en inter-région dès la phase de poule.
- 8.3. Si 2 équipes d'un même club se retrouvent dans la même poule, elles doivent obligatoirement se rencontrer lors de la 1^{ère} journée d'interclub.
- 8.4. Il y aura 2 sortants par poule qui disputeront le tour final. Dans le cas d'une catégorie présentant une seule poule de 6 ou de 7 équipes, il y aura 4 sortants.
- 8.5. Les points attribués aux équipes lors des rencontres de poules :
 - Victoire = 3 points
 - Égalité = 1 point
 - Défaite = 0 point
- 8.6. Si 2 équipes terminent à égalité de points à la fin de la phase de poules (ou lors d'une rencontre du tableau final), elles seront départagées en fonction de leur confrontation directe. Si le résultat de la rencontre est une égalité, on départage les équipes de la manière suivante :
 - 1) On calcule la différence entre les sets gagnés et les sets perdus. Le super tie-break compte pour un set.
 - 2) Si l'égalité persiste : on calcule la différence entre les jeux gagnés et les jeux perdus. Le super tie-break est comptabilisé 7 jeux à 6 jeux.
 - 3) Si l'égalité persiste, c'est le gagnant du 5^{ème} match qui détermine le vainqueur de la rencontre.
- 8.7. En cas d'égalité de points entre trois équipes (ou plus) en sortie de poule, l'ordre sera établi suivant le calcul qui suit :
 - 1) Le calcul de la différence entre les matchs gagnés et les matchs perdus dans les rencontres concernant les équipes à égalité (les résultats avec les autres équipes ne sont pas pris en compte).
 - 2) Si l'égalité persiste, entre trois équipes (ou plus), le calcul de la différence entre les sets gagnés et les sets perdus dans les rencontres concernant les équipes à égalité (les résultats avec les autres équipes ne sont pas prises en compte).
 - 3) Si l'égalité persiste, entre trois équipes (ou plus), le calcul de la différence entre les jeux gagnés et les jeux perdus dans les rencontres concernant les équipes à égalité (les résultats avec les autres équipes ne sont pas prises en compte).
 - 4) Si trois équipes (ou plus) sont encore à égalité,



- a. Le(s) calcul(s) est (sont) à nouveau effectué(s) en tenant compte de toutes les rencontres jouées dans la poule et en respectant le même ordre énuméré ci-dessus
 - b. S'il devait encore subsister une égalité, le JA général des interclubs déterminera les deux équipes sortantes par tirage au sort en cas d'égalité pour la 1^{ère} et 2^{ème} place, ou une équipe en cas d'égalité pour la 2^{ème} place.
- 5) Si lors des étapes 1,2,3 et 4 l'égalité se réduit à 2 équipes, c'est la règle de la confrontation directe.
- 8.8. Un premier de poule rencontrera un deuxième de poule au 1^{er} tour du tableau final. Il se peut donc que des 1^{ers} de poule soient en avant tour.
- 8.9. Club visité/visiteur dans le tableau final : un 1^{er} de poule recevra au 1^{er} tour.

Pour les tours suivants, la fédération organisera les rencontres de manière à répartir au mieux les matchs à domicile et à l'extérieur.

Les règles de désignation du club receveur sont les suivantes : le nombre de fois qu'une équipe a reçu et a été en déplacement **dans le tableau final** (l'équipe qui a reçu le moins de fois reçoit). Quand une équipe est bye, elle est considérée comme ayant reçu le match.

Si les deux équipes ont le même ratio, l'équipe qui reçoit est celle qui a été placée en premier dans le tableau (donc de haut en bas et des 1ers tours aux suivants).

- 8.10. Si le club qui devait normalement recevoir la rencontre est dans l'incapacité de recevoir (nombre max. d'équipes jouant à la maison déjà atteint, tournoi programmé ce WE là, ou autres circonstances transmises au secrétariat de l'AFPadel), la rencontre sera automatiquement programmée dans le club adverse (l'AFPadel ne demandera jamais à un club de devoir louer des terrains dans un autre club pour le bon déroulement d'une rencontre).



9. Arbitrage / juge-arbitrage

- 9.1. Pour chaque rencontre, le club visité désignera un responsable interclubs. Celui-ci sera obligatoirement présent lors des rencontres et prendra les décisions qui s'imposent pour assurer le bon déroulement des rencontres, dans un esprit fair-play et constructif.
- 9.2. Une rencontre d'interclubs se joue obligatoirement sur deux terrains. A l'exception :
- Des clubs n'ayant qu'un seul terrain
 - Si plusieurs rencontres sont prévues en même temps
- 9.3. Si le club dispose de 3 terrains et qu'il accueille 2 rencontres en même temps, les matchs doivent se dérouler suivant le tableau ci-dessous :

Rotation	Terrain 1	Terrain 2	Terrain 3
1	Match 1	Match 2	Match 1
2	Match 3	Match 4	Match 2
3	Match 6	Match 3	Match 4
4	Match 5	Match 5	Match 6

Rencontre 1	Rencontre 2
-------------	-------------



10. Déroulement des rencontres

- 10.1. A destination des clubs : Toutes les rencontres doivent obligatoirement se dérouler sur 2 terrains (sauf pour les clubs à 1 terrain). Sauf dans le cas où la fédération a programmé plus de rencontre que de terrains disponibles. Par exemple 3 rencontres sur 2 terrains, 4 rencontres sur 5...). Dans ce cas la règle 9.1 sera d'application.
- 10.2. Les joueurs de la 1^{ère} série de matchs doivent être présents minimum 15 minutes avant le début de la rencontre.
- 10.3. Au plus tard 15 minutes avant le début de la première série de matchs, les deux capitaines encodent dans "mon.afpadel.be", sur la feuille de matchs de la rencontre en cours, leur 2 équipes pour la 1^{ère} rotation de 2 matchs. Une fois les équipes encodées, la composition des paires ne peut plus être modifiée (quelle qu'en soit la raison). Cette règle est d'application à chaque encodage d'équipes dans "mon.afpadel.be".
- 10.4. Pour la seconde et/ou la dernière série de matchs, les deux capitaines encodent à chaque fois leurs 2 équipes avant de monter sur le terrain. La composition des équipes est libre, cependant, un joueur ou une joueuse ne peut jouer qu'un seul match avec le même partenaire.
- 10.5. Une « série de matchs » est considérée comme débutée une fois les équipes encodées dans "mon.afpadel.be". En cas de blessure d'un joueur pendant l'échauffement, le match est considéré comme perdu.
- 10.6. L'ordre des matchs au sein de chaque série est libre.
- 10.7. Le responsable interclubs (ou JA) du club visité est chargé de contrôler :
 - 1°. Que l'encodage des équipes (visitées et visiteuses) sur la feuille de matchs dans "mon.afpadel.be" soit fait avant de débiter la partie, et ce avant chaque série de 2 matchs.
 - 2°. Que les joueurs(ses) sur le terrain soient bien les joueurs(ses) mentionné(e)s sur la feuille de matchs dans "mon.afpadel.be".
 - 3°. Que l'encodage des résultats soit correct et fait après chaque série de 2 matchs joués.
 - 4°. Que la feuille de matchs dans "mon.afpadel.be" soit signée par les 2 capitaines à la fin de la rencontre d'interclubs.

ATTENTION : si le JA ou responsable interclubs laisse jouer les équipes sans que le travail administratif d'encodage et de vérification préalable ne soit fait, aucune plainte post rencontre ne sera recevable et les résultats sportifs obtenus sur le terrain seront validés.

- 10.8. Si un joueur ne satisfait pas aux conditions de participation de la catégorie concernée par la rencontre, le match est perdu sur un score de forfait 9-0 (ou 6-0 6-0 suivant le format du match). Il faut donc encoder ce score dans la plateforme informatique.



- 10.9. Une équipe qui abandonne un match donne l'ensemble des jeux restants à l'équipe adverse. Il faut encoder le score dans la plateforme informatique (**pas de retrait, ni de WO**).
- 10.10. Les résultats de la rencontre doivent être encodés le jour même de la rencontre dans le système informatique et au plus tard pour le lundi à minuit. En cas de défaut d'encodage se référer à l'article 13 (Amendes et sanctions) qui prévoit un WO de la rencontre de l'équipe qui reçoit et d'une amende.
- 10.11. Le coaching est autorisé lors des changements de côté par l'ensemble des joueurs de l'équipe ou le capitaine.
- 10.12. Le capitaine peut être un membre non-joueur. En cas de remise de la rencontre, le capitaine peut être remplacé.
- 10.13. Le J-A ou le responsable interclubs peut demander les pièces d'identité des joueurs.
- 10.14. Une équipe qui déclare forfait doit prévenir l'AFPadel (secretariat@afpadel.be) et l'équipe adverse via "mon.afpadel.be".
- 10.15. Exceptionnellement, une rencontre peut être jouée dans un autre club (terrain inondé, terrain en cours de construction...). Le club de substitution doit se trouver dans un rayon de 20 minutes de trajet du club initial. **Le club visité devra en informer le club visiteur et la fédération.**



11. Points attribués dans le ranking

- 11.1. Les points gagnés en interclubs seront comptabilisés pour le ranking Messieurs ou Dames.
- 11.2. Les tableaux de répartition des points gagnés en interclubs est disponible sur la page « Documentation » du site de l'AFPadel.

12. Conditions financières

- 12.1. L'inscription d'une équipe aux interclubs est de **20€**.
- 12.2. Le club visité met à disposition le(s) terrain(s).
- 12.3. Le club visité fournira un tube de balles neuves par match pour les rencontres des catégories WD500 et MD700. Dans toutes les autres catégories, les équipes visitées fournissent 2 tubes de balles neuves pour l'ensemble des matchs de la rencontre.

13. Amendes et sanctions

- 13.1. Le code de conduite de la FIP est d'application pour toutes les compétitions officielles.
- 13.2. En cas d'infraction au règlement, de plainte ou de non-respect des règles de convivialité, une équipe peut être disqualifiée pour la rencontre jouée ou pour l'ensemble des interclubs.
- 13.3. Les amendes sont facturées aux clubs. Nous recommandons à ceux-ci de faire signer un engagement de prise en charge de ces amendes par les joueurs lors de leur inscription en interclubs.
- 13.4. Les clubs pourront transmettre un listing des personnes n'étant pas en ordre de paiement : cotisation, amendes, cours... Ces joueurs seront bloqués par la fédération et ne pourront : changer de club, reprendre une licence, participer aux compétitions de l'AFPadel tant qu'ils ne se seront pas mis en ordre.



13.5. Tableau des amendes et sanctions :

Type d'amende	Amende	Sanction/résultat
Joueur non affilié à la fédération et aligné en match	100 €	Match perdu sur un score de forfait (9-0 ou 6-0 6-0) suivant le format du match
Retard d'une équipe < 30 minutes > 30 minutes	50 € Voir amendes pour forfait	- Rencontre perdue par forfait 6-0
Nombre de joueur insuffisant [1 ou 2 absents(s)]	50 € / match non joué par série	Match perdu sur un score de forfait (9-0 ou 6-0 6-0) suivant le format du match
Joueur non repris sur la feuille de matchs	25 € / joueur	Match perdu sur un score de forfait (9-0 ou 6-0 6-0) suivant le format du match
Non-respect des règles reprises au point 3 (catégories)	150 €	Rencontre perdue par forfait 6/0
Ordre des matchs non respecté par rapport à la feuille officielle	100 €	Série de 2 matchs perdus sur un score de forfait (9-0 ou 6-0 6-0) suivant le format du match
Mention fausse sur la feuille de match	100 €	Rencontre perdue par forfait 6-0
Forfait général après établissement du calendrier après établissement	300 €	Toutes les rencontres perdues par forfait 6-0
Forfait pour une rencontre **	<u>Amende forfaitaire</u> 75 € si annoncé plus de 48h avant 150 € si annoncé moins de 48h <u>Amende additionnelle*</u> au bénéfice du club hôte : [Durée de l'Interclub = 3 heures] x [Cout de la location des terrains]	Toutes les rencontres perdues par forfait 6-0
Forfait pour la seconde fois	<u>Amende forfaitaire</u> 75 € si annoncé plus de 48h avant 150 € si annoncé moins de 48h <u>Amende additionnelle*</u> au bénéfice du club hôte : [Durée de l'Interclub = 3 heures] x [Cout de la location des terrains]	Disqualification pour le reste des IC
Forfait d'un joueur mentionné sur la feuille officielle	25 € / joueur	-
Pas de pièce d'identité	25 €	Le joueur concerné ne peut pas jouer la rencontre
Résultat non encodé dans les délais	50 €	-

* L'amende additionnelle rétrocédée par l'Association Francophone de Padel au club hôte. Si le club visiteur déclare forfait moins de 48h avant le début de la rencontre, l'amende forfaitaire est majorée d'une amende additionnelle calculée comme suit : [durée estimée de l'interclub] * [cout de la location des terrains]. Si c'est le club hôte qui déclare forfait, l'amende additionnelle n'est pas d'application.

- Le cout de la location du terrain est fixé à 24 euros/heures pour le calcul des amendes additionnelles.
- L'amende est de **108 €** pour les interclubs en set de 9 soit [4,5] * [24]
- L'amende est de **180 €** pour les interclubs en 2 sets (avec ST) soit [7,5] * [24]

**

L'amende forfaitaire et additionnelle sont doublées en cas de forfait pour une finale